



VILLE DE CHÂTEAU-LANDON  
77570

République Française



CONSEIL MUNICIPAL DU 28 FÉVRIER 2024  
COMMUNE DE CHÂTEAU-LANDON

2024.01.06

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

**Objet : Avis concernant le projet de construction d'un parc photovoltaïque sur la Commune de Nargis, lieu-dit Pithurin.**

L'an deux mil vingt-quatre,  
Le vingt-huit février à vingt heures,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, Salle Pascale Pinguet, sous la présidence de Mme Valérie LAGILLE, Maire.

**Étaient présents** : Mme Valérie LAGILLE – Mme Cristèle VIEZZI – Mme Sophie GOUSSERY – M. Alain RODRIGUEZ – Mme Marie-Christine MASSON – M. Serge PEREIRA – Mme Lucette FARE – Mme Geneviève POMMEREAU – Mme Florence GUIGNON – M. Frédéric COMBE – Mme Rosa ALVES – M. Sébastien BAUDEMONT – M. Bertrand GAGNON – M. Michel ETLIN – M. Jean-Hubert FRISON – Mme Sylvie STITI – M. Benjamin BUSIGNIES-BOGANDA – M. Lionel CORNICHON – Mme Gwenaëlle LEGROS.

**Étaient excusés** : M. Frédéric BAUDOUIN (***pouvoir à M. Serge PEREIRA***) – Mme Christine PITTION (***pouvoir à Mme Lucette FARE***) – Mme Marie-Christine REDON (***pouvoir à M. Bertrand GAGNON***).

**Secrétaire de séance** : Mme Lucette FARE.

**Convocation** :  
22/02/2024

**Date d'affichage** :  
01/03/2024

**Nombre de Conseillers** :  
En exercice : 22  
Présents : 19  
Votants : 22

Acte rendu exécutoire après  
envoi en Sous-Préfecture

Le : **01 MARS 2024**

Et publication ou notification

Du **01 MARS 2024**

Madame le Maire informe que dans le cadre de projets pouvant potentiellement avoir des incidences environnementales sur les Communes limitrophes de ceux-ci, le Conseil Municipal doit émettre un avis.

Vu l'article L 122-1 V du Code de l'Environnement ;

Vu l'article R 423-9 du Code de l'Urbanisme ;

Considérant que l'entreprise SASU SUN'R POWER, représentée par Monsieur MERCOU Olivier, a déposé un permis de construire (*dossier PC 045 222 23 A0009*) pour réaliser un parc photovoltaïque au sol sur la Commune de Nargis au lieu-dit « Pithurin » ;

Considérant que ce parc photovoltaïque au sol sera constitué de 8 496 modules, 1 poste de livraison et de transformation, 2 postes de transformation, 1 conteneur de stockage, une citerne souple de 30 m3 et une clôture ;

Considérant que ce projet s'étendra sur une superficie d'environ 7,5 ha clôturés pour une puissance de 4,885 MWc ;

Considérant que la production électrique annuelle attendue est d'environ 1 149 KWh correspondant à la consommation de 2 209 foyers (estimation basée sur une consommation moyenne en électricité hors chauffage, eau chaude, cuisson) ;

Considérant que le site du projet est un délaissé autoroutier de l'A77 « Pourpre » et appartenant à APRR, filiale du groupe Eiffage ;

Considérant que les éléments fournis dans le dossier ne définissent pas précisément les conditions d'exploitation du Chemin de César ;

Considérant que par délibération n° 2024-12 du 16 février 2024, le Conseil municipal de Nargis a émis un avis favorable au motif que « *Ce projet d'une surface raisonnable n'impacte pas de terres agricoles. De plus, ce projet est encaissé donc il sera non visible pour les habitations les plus proches.* » ;

Considérant que les membres du Conseil Municipal ont été destinataires par mail du dossier relatif à ce projet ;

Considérant que la Commune de Château-Landon dispose d'un délai de deux mois pour émettre un avis ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

**EMET** un avis favorable relatif à la demande de permis de construire pour la réalisation d'un parc photovoltaïque sur la commune de Nargis, lieu-dit Pithurin.

**N'AUTORISE PAS** l'exploitation du Chemin de César en l'absence d'éléments complémentaires quant aux conditions d'exploitation de celui-ci.

**AUTORISE** Madame le Maire à notifier la présente délibération à Madame la Préfète du Loiret et à Monsieur le Maire de Nargis.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Et ont les membres présents signé au registre.

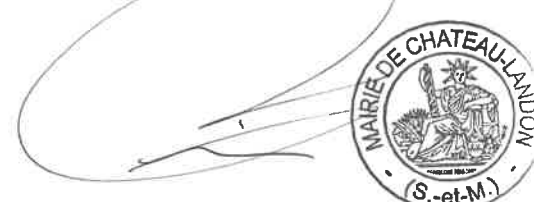
Pour extrait conforme  
Le jeudi 29 février 2024

Le Secrétaire de séance,  
Lucette FARE



Signature of Lucette FARE, Secrétaire de séance, over the official seal of the Municipality of Château-Landon (S.-et-M.).

Le Maire,  
Valérie LAGILLE



Signature of Valérie LAGILLE, Maire, over the official seal of the Municipality of Château-Landon (S.-et-M.).